

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision d'exécution (UE) 2020/1188 du Conseil du 6 août 2020 concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques au Royaume-Uni

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 265 du 12 août 2020)

En page de couverture, dans le sommaire, à la page 1, dans le titre, et à la page 2, dans la formule finale:

au lieu de: «6 août 2020»,

lire: «7 août 2020».

Page 2, à l'article 1^{er}:

au lieu de: «Aux fins de la consultation automatisée de données dactyloscopiques, le Royaume-Uni est autorisé à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à l'article 9 de la décision 2008/615/JAI à compter du 11 août 2020 et en conformité avec ladite décision.»,

lire: «Aux fins de la consultation automatisée de données dactyloscopiques, le Royaume-Uni est autorisé à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à l'article 9 de la décision 2008/615/JAI à compter du 13 août 2020 et en conformité avec ladite décision.».
